

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [4]

Artikel: Impôt volontaire pour la paix

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avortement : l'hypocrisie du droit

Du point de vue de la pratique, la situation en matière d'interruption de grossesse s'est nettement améliorée en Suisse au cours de ces dernières années. Le nombre des avortements a baissé, notamment grâce à la libéralisation des législations étrangères et à la diffusion de la contraception ; la tendance à admettre les indications élargies (psychiatriques et sociales) est nette dans la majorité des cantons ; et les avortements sont effectués dans de meilleures conditions qu'autrefois. Il n'en reste pas moins que l'inégalité de traitement entre femmes appartenant à des cantons différents reste flagrante, et qu'une situation juridique et morale malsaine se perpétue.

Telles ont été les principales conclusions d'une assemblée qui s'est tenue le 3 mars à Berne sous les auspices de l'USPDA (Union suisse pour décriminaliser l'avortement), et dont le but était de faire le point sur la question de l'interruption de grossesse, avec la participation de personnalités venues des quatre coins de la Suisse.

Dans les six cantons dits « libéraux » (ZH, BS, BE, NE, VD, GE), il est rare qu'une femme décidée à subir un avortement se heurte à des difficultés insurmontables. Cependant, dans certains de ces cantons, comme le canton de Vaud, la pratique est plus ou moins restrictive d'une région à l'autre. Certains médecins refusent de donner l'autorisation nécessaire. Les pressions psychologiques tendant à culpabiliser les femmes sont monnaie cou-

rante dans certains hôpitaux. Et le problème financier n'est pas résolu.

Quant aux cantons conservateurs, parmi lesquels le Valais remporte la palme en Suisse romande (alors que Genève est le plus libéral), ils obligent toujours leurs ressortissantes au tourisme gynécologique.

Le professeur Pierre-André Gloor, de Lausanne, a insisté sur les dangers que comporterait un retour en arrière par rapport à la pratique établie dans la plus grande partie de la Suisse. On assisterait certainement à une recrudescence des avortements criminels. Par ailleurs, c'est seulement dans un climat de confiance et de sécurité qu'une bonne information en matière de contraception peut être menée à bien.

Doris Cohen-Dumani, présidente romande de l'USPDA, a rappelé que, après le refus en votation populaire de la solution du délai, et vu l'impossibilité de trouver un accord parlementaire sur une solution fédéraliste, l'impasse juridique reste totale. Le lancement éventuel d'une nouvelle initiative est vraisemblablement repoussé après la votation sur le « Droit à la vie », qui devrait intervenir au début de 1985.

C'est donc cette votation qui doit actuellement mobiliser les énergies des partisans de la libéralisation. Il est, en effet, indispensable de faire échouer un projet qui, comme l'affirmait Anne-Marie Rey, présidente alémanique de l'USPDA, menace les individus dans leur liberté de conscience et dans leur responsabilité face à la procréation. (sl)

Impôt volontaire pour la paix

Le groupe de Lausanne des « Femmes pour la paix » lance ce printemps une action originale. Chaque contribuable est invité, au moment de s'acquitter de son impôt fédéral direct, à en majorer la somme, en demandant que le surplus soit affecté à la création en Suisse d'un Institut de recherches pour la paix.

« Notre pays, constatent les Femmes pour la paix, ne fait pas assez pour la paix. De par son statut de neutralité, il jouit d'une position privilégiée sur le plan diplomatique. Et malgré la crise, il reste un pays riche. La Suisse peut et doit donc contribuer davantage à la recherche de la paix. »

L'idée de créer en Suisse un Institut de recherches pour la paix n'est pas nouvelle. Le principe en avait été accepté par le Conseil fédéral déjà en 1973, et ses objectifs de travail avaient fait l'objet d'études sérieuses. Par la suite, le projet avait été abandonné pour des raisons financières. En octobre 1983, suite à une intervention du conseiller national Heinrich Ott, le Conseil national a décidé d'encourager la reprise et la coordination des études préliminaires.

Si vous souhaitez contribuer à faire avancer les choses, les Femmes pour la paix vous demandent de participer à leur action en majorant le montant de votre IFD et en écrivant au président de la Confédération pour expliquer votre geste, et demander que le un millième du budget militaire soit affecté annuellement au futur institut de recherches.

Il va de soi, estiment les Femmes pour la paix, que l'efficacité de cette action dépendra du nombre de personnes qui y participent...

Pour information, modèle de lettre, marche à suivre, s'adresser à : Femmes pour la paix, boîte postale 126, 1006 Lausanne. (FS)

8 mars à Berne : des idées plein la tête

Mille deux cents femmes environ, dont beaucoup de jeunes, se sont rassemblées dans les rues de Berne, le samedi 10 mars, pour fêter la Journée Internationale des Femmes. Trois cents d'entre elles se sont retrouvées l'après-midi pour participer à un Forum de discussion sur différents thèmes « chauds » touchant à la condition féminine.

Dans le groupe de travail sur l'avortement, la question de l'information des jeunes femmes sur les méthodes contraceptives et sur la situation en matière d'interruption de grossesse est apparue comme primordiale. Un projet de brochure à distribuer à la fin de l'école obligatoire a été esquissé. La nécessité de mobiliser toutes les forces féministes contre « Droit à la vie » a été réaffirmée.

Le groupe « Maternité » s'est concentré sur l'aspect socio-médical de la question. D'après des études étrangères, les fausses couches, les malformations fœtales et en général les grossesses à risques sont plus

fréquentes dans les classes sociales défavorisées. Les conditions de travail de la femme enceinte devraient être améliorées et les assurances-maladies ne devraient pas se limiter à rembourser seulement quatre contrôles pendant la grossesse.

Dans un autre groupe, des femmes sont venues raconter leur expérience dans la mise sur pied de projets tels que des cours d'auto-défense ou une Maison pour femmes battues. Comment garder le plein contrôle de ces réalisations lorsqu'elles reçoivent un financement public ? Le bénévolat n'est pas non plus une solution satisfaisante : ce n'est pas aux femmes de recoller gratis les pots cassés d'une société machiste.

Le groupe « Pornographie » enfin a refusé de prendre position quant aux récentes interventions policières dans certaines villes suisses. Les participantes ont estimé qu'il ne leur incombait pas d'intervenir dans un débat interne à un système patriarcal qui n'est pas le leur. (sl)

Fonctionnaires à temps partiel

Le Conseil fédéral a répondu le 22 février à l'interpellation Jaggi du 15 décembre concernant la compatibilité du statut de fonctionnaire avec le travail à temps partiel. Il résulte de cette réponse que le principe de cette compatibilité a été admis, et que la procédure de fonctionnarisation des personnes employées à temps partiel dans l'administration devrait être engagée prochainement.